

AFFELNET LYCÉE POST 2^{de} – Rentrée 2026

Fiche préparatoire à la saisie

POUR L'ADMISSION EN :

- 1^{re} professionnelle
- 1^{re} générale
- 1^{re} technologique ST2S, STL, STI2D, STHR, STD2A, STMG, S2TMD, STAV
- 2^{de} GT, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP, 2^e année de CAP (réorientation, maintien ou redoublement)

INE-RNIE (identifiant national élève) :

--

Parties grisées
réservées à
l'établissement

Cet identifiant apparaît sur les bulletins des élèves scolarisés en lycées professionnels publics et privés sous contrat.
Pour les autres candidats, il s'agit du numéro attribué en fin de saisie des vœux.

[illegible]

N.B. : Pour la 1^{re} générale les notes ne sont pas saisies dans AFFELNET Lycée.

* Les notes de français, maths, LV1 et Histoire-géographie sont obligatoirement renseignées.

¹ Laisser NN (Non Noté) pour les disciplines non enseignées.

² Laisser NN pour les candidats de la voie GT, indiquer la moyenne des enseignements techniques, professionnels pour les candidats de la voie professionnelle.

• **Informations aux familles :**

Vous pouvez indiquer au total 10 vœux maximum dans l'académie de Grenoble et 5 vœux hors académie :

- **1^{re} générale :** établissements publics de l'Éducation nationale ou de l'Agriculture
- **1^{re} technologique :** établissements publics de l'Éducation nationale ou de l'Agriculture
- **1^{re} professionnelle :** établissements publics de l'Éducation nationale et de l'agriculture.
- **Vœux de réorientation :** Vous pouvez indiquer les vœux éventuels de réorientation en 2^{de} générale et technologique, en 2^{de} professionnelle et/ou en 1^{re} année de CAP **sous statut scolaire** en établissement public ou privé sous contrat du ministère de l'Éducation nationale ou du ministère de l'Agriculture et de l'alimentation.
- **Vœux en apprentissage :** Les vœux en 1^{re} année de CAP et/ou en 2^{de} professionnelle **sous statut d'apprenti** doivent aussi être renseignés dans ce tableau.

Le classement des vœux correspond à l'ordre de préférence de la famille ; ils seront traités selon ce classement.

• **Rappel aux établissements :** Pour garantir l'affectation :

1/ Dans la voie technologique : saisir au moins deux vœux dans la mesure du possible.

2/ Dans la voie générale : saisir un vœu pour une 1^{re} générale pour l'établissement actuel de l'élève.

3/ Dans la voie professionnelle : le vœu « montant » des élèves de 2^{de} pro doit être saisi dans AFFELNET Lycée (vœu montant = 1^{re} pro dans le même établissement liée à la spécialité ou famille de métiers de la 2^{de} pro).

Remarque : la modification des vœux suite aux commissions d'appel et dans le cadre du pré-tour (pour les vœux de 1^{re} technologique) doit être effectuée par l'établissement d'origine lors de la réouverture d'AFFELNET Lycée du **lundi 15 juin 9h au mardi 16 juin 16h**.

VŒUX FORMULÉS PAR L'ÉLÈVE						
Rang des vœux	Formation : - 1 ^{re} professionnelle - 1 ^{re} technologique* - 1 ^{re} générale* (*uniquement en cas de décision d'orientation ou d'avis favorable) Eventuellement : - 2 ^{de} professionnelle - 1 ^{re} année de CAP - 2 ^{de} générale et technologique	Série et/ou Spécialité	Établissement	Vœu dérogatoire (Uniquement pour l'entrée en 2 ^{de} GT et 1 ^{re} générale)		Code du vœu (Cf. notice de codification des vœux ou menu de recherche dans la base AFFELNET Lycée)
				1 vœu coché maxi.	Code Motif	
1				OUI ☐	_____	
2				OUI ☐	_____	
3				OUI ☐	_____	
4				OUI ☐	_____	
5				OUI ☐	_____	
6				OUI ☐	_____	
7				OUI ☐	_____	
8				OUI ☐	_____	
9				OUI ☐	_____	
10				OUI ☐	_____	

Date :

Nom(s) et prénom(s) du ou des représentants légaux ou de l'élève majeur précédé de la mention « Accord des responsables légaux ou de l'élève majeur » et signature(s) :